



De l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France

Année 2018



Edito

Grégory ALLIONE
Président
de l'Œuvre des Pupilles

L'année 2018 a été particulièrement douloureuse pour la grande communauté des sapeurs-pompiers de France. En effet, 13 de nos collègues ont perdu la vie en accomplissant leur devoir et laissant à la charge de l'ODP 16 orphelins supplémentaires.

Au 31 décembre 2018, l'Œuvre des Pupilles accompagne 1359 orphelins de sapeurs-pompiers.

En tant que Président nouvellement élu de l'ODP, c'est avec beaucoup d'honneur que je reprends le flambeau de l'action sociale porté par mes prédécesseurs.

Des missions que nous ne pourrions pas réaliser sans la générosité de nos donateurs et la solidarité de nos sapeurs-pompiers. Je tiens donc à vous remercier pour votre soutien essentiel qui nous permet d'accompagner au quotidien efficacement nos orphelins, leur famille et les sapeurs-pompiers en difficulté.

J'ai donc le plaisir de vous présenter les comptes 2018 de notre association.

Merci pour votre soutien !

L'ODP en quelques mots

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926 par le Commandant GUESNET. Elle a été reconnue d'utilité publique par le décret du 28 janvier 1928 et est placée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République. Elle est également membre du Comité de la Charte depuis 2007.

L'O.D.P a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des Orphelins et des familles des Sapeurs-Pompiers civils (professionnels et volontaires) et militaires (Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille, Sécurité civile) décédés en service commandé ou non.

L'association vient également en aide aux orphelins et aux familles des personnels administratifs et techniques des services départementaux, ainsi qu'aux jeunes et anciens sapeurs-pompiers dans la difficulté.

Depuis 2000, dans le cadre du dispositif « Solidarité Familles », l'Œuvre des Pupilles, la Fédération Nationale et la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France attribuent, en partenariat, des aides aux Sapeurs-Pompiers se trouvant en situation de précarité du fait d'un accident, d'une maladie, de la perte d'un emploi, etc.

Depuis 2015, l'ODP prend également en charge les enfants des Sapeurs-Pompiers dont le conjoint est décédé.

À ce jour, 1 359 pupilles, soit 879 familles, sont soutenus par l'ODP.

Nos principes de financement

Pour financer l'ensemble de ses actions, l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France s'appuie essentiellement sur la générosité du public et sur celle des sapeurs-pompiers.

L'O.D.P bénéficie également de subventions récurrentes comme celle du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales, des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ou encore de financements privés (dons et legs).



Thomas Hugues
Journaliste et Parrain de
l'Œuvre des Pupilles

“ L'Œuvre des Pupilles veille sur les familles et les accompagne sur le chemin de la vie ; nous souhaitons ensemble toucher le cœur des français qui aiment les pompiers mais ignorent trop souvent l'existence de l'Œuvre.

Depuis que je côtoie les pupilles, je leur donne un petit peu et ils me rendent au centuple tout ce que je peux leur donner. ”

Chiffres issus du Compte Emploi-Ressources

RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2018 (Égal au compte de résultat)		2018 %	2017 %	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018
	Détail	Total			
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice					3 799 244
1- PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE		4 982 216	66,44	67,04	4 982 216
- dons des particuliers (non affectés)	2 110 211				
- legs encaissés	2 760 133				
- dons spontanés des particuliers (non affectés)	111 872				
2- CONTRIBUTIONS DES SAPEURS POMPIERS		1 750 171	23,34	24,87	
- participations collectives	1 288 718				
- dons spontanés des Sapeurs-Pompiers	113 112				
- recettes sur manifestations	297 539				
- reversement cotisation fédérale	28 425				
- mise à disposition d'hébergements	22 377				
3- SUBVENTIONS & FINANCEMENTS PRIVÉS		499 004	6,65	5,34	
- ministère de l'intérieur	100 000				
- subventions SDIS	191 619				
- subventions conseils départementaux	6 364				
- subventions communales	18 288				
- autres financements privés	182 733				
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		12 141	0,16	0,18	
- dont produits des actions de communication (stand)	2 616				
- dont produits des hébergements en colocation	9 525				
5- AUTRES PRODUITS		255 032	3,40	2,57	
- dont produits financiers (net d'impôt)	228 042				
- dont produits divers et autres imprévus	26 990				
I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT		7 498 564	100,00	100,00	
II- REPRISES DE PROVISIONS		0			
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES		0			
IV- PLUS VALUE SUR CESSION D'ACTIFS IMMOBILIERS		0			
V- DÉFICIT DE L'EXERCICE		0			
VI- TOTAL GENERAL		7 498 564			4 982 216
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public					5 241 808
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice					3 539 652



Ressources

Les produits de la générosité publique ont connu cette année une baisse notable. Ils restent cependant notre premier soutien et représentent près de 66% de nos ressources.

Les dons des particuliers en diminution

Au vu des réformes fiscales et de la situation sociale à la fin de l'année 2018, celle-ci aura été particulièrement compliquée. En effet, les dons des particuliers ont baissé d'environ 5%. Enfin, les dons en prélèvement automatique se sont stabilisés et nos donateurs optent de plus en plus pour le don en ligne.

L'année 2018 aura été également très difficile en prospection. Cette dernière est marquée par une baisse significative du nombre de nouveaux donateurs (-33%) et des montants collectés (-35%).

A l'instar de l'an dernier, le don moyen est resté stable aussi bien en prospection (41€) qu'en fidélisation (47€).

Les legs et assurances-vie en légère baisse

Si le montant des legs et des assurances-vie a légèrement baissé en 2018 (-6%), le nombre de dossiers a quant à lui augmenté (+31%). Ce nombre est en constante progression depuis 4 ans.

Enfin, cette diminution du montant s'explique par la réception de 2 legs et 6 assurances-vie d'un montant exceptionnel en 2017.

Depuis l'année dernière, il s'agit de la principale ressource de l'association.

Le soutien des Sapeurs-Pompiers en légère baisse

Malgré une légère diminution des ressources liées aux contributions des sapeurs-pompiers, ces dernières représentent encore près d'un quart de nos recettes et donc un soutien important.

Cette baisse est essentiellement due à une diminution des recettes sur manifestations (-39%). On constate toutefois une augmentation de 12% des dons spontanés des sapeurs-pompiers.

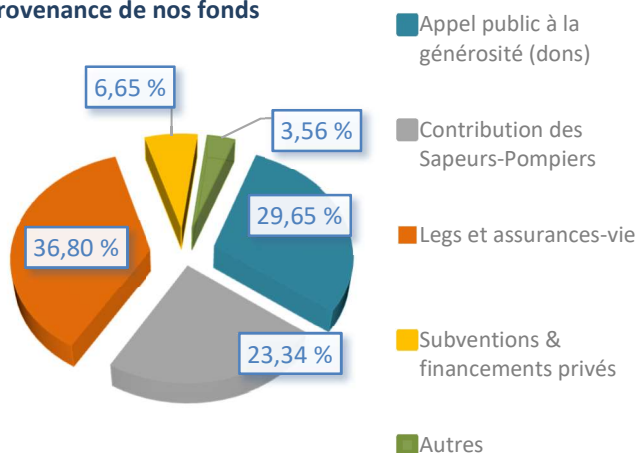
Des subventions et financements privés en hausse

Le ministère de l'Intérieur a affirmé son soutien en faveur de l'association en passant de 90 000 euros à 100 000 euros sa subvention annuelle.

Les subventions des collectivités territoriales et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours sont plutôt restées stables entre 2017 et 2018.

Enfin, on remarque une hausse très importante (+69%) des recettes liées à des financements privés autres que les dons des particuliers et des sapeurs-pompiers.

Provenance de nos fonds



Totalisant à eux trois près de 90% de nos ressources, les contributions des Sapeurs-Pompiers, la générosité publique, les legs et les assurances-vie constituent l'essentiel de nos ressources.



Emploi

LE BUDGET MISSIONS SOCIALES EN FORTE AUGMENTATION

Fin 2018, 1 359 orphelins étaient pris en charge par l'Œuvre des Pupilles.

Le poste *Allocations et secours directs aux personnes* a connu une hausse de près de 95 000 euros par rapport à l'an dernier. Cela s'explique par la création de nouvelles prestations pour nos pupilles telles que la participation à la prise en charge de l'assurance voiture pour les jeunes conducteurs et de la caution logement. Enfin, notre programme « Solidarité Familles » a permis d'aider de nombreux sapeurs-pompiers en difficultés, notamment ceux qui ont été victimes des inondations dans l'Aude ou en Corse.

Les *Frais liés à l'organisation des vacances pupilles, commissions et cérémonie primes installation* ont diminué de 12% cette année. Un nombre de pupilles moindre lors de la cérémonie des Primes d'installation explique notamment cette baisse.

Enfin, l'association a souhaité développer son pôle social par l'embauche d'une nouvelle secrétaire sociale. Cela a entraîné une hausse des *Autres charges directes liées aux allocations et secours* (+ 15%).

LEGERE HAUSSE POUR LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

En 2018, si le budget de *Frais de recherche de fonds* a augmenté légèrement (4,5%), sa part dans le budget global a toutefois diminué (17,59% en 2017 contre 17,42% en 2018). Pour les opérations de fidélisation comme pour celles de prospection, l'association recherche toujours à rationaliser ses dépenses d'impression et de routage. La hausse du coût du papier et des frais d'affranchissement sont les principales raisons de l'augmentation de ce budget. La prospection a été également plus coûteuse cette année que les années précédentes.

Enfin, les *Autres charges directes liées aux frais d'appel à dons et de gestion* sont restées quasiment identique à l'année dernière (415 097€ en 2018 contre 415 564 € en 2017).

DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE

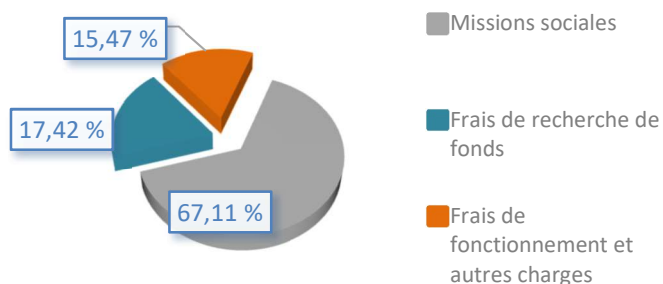
Les frais de fonctionnement ont connu une hausse de 10% entre 2018 et 2017.

Cette augmentation s'explique notamment par le renouvellement de notre Conseil d'administration, les frais d'aménagement liés à l'acquisition de nouveaux appartements pour accueillir nos pupilles et nos sapeurs-pompiers en difficulté, des frais de recrutement et le changement de notre logiciel de gestion des familles.

Chiffres issus du Compte Emploi-Ressources

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE 2018 (Égal au compte de résultat)		2018 %	2017 %	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018
	Détail	Total			
1- MISSIONS SOCIALES		3 683 426	67,11	67,62	3 683 426
- Allocations et secours directs aux personnes	2 928 075				
- Frais liés à l'organisation des vacances pupilles, commissions et cérémonie primes installation	98 745				
- Autres charges directes liées aux allocations et secours	656 606				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		955 943	17,42	17,59	955 943
Frais d'appel à la générosité du public					
- dont frais d'appel aux dons	540 846				
- Autres charges directes liées aux frais d'appel et de gestion	415 097				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT & AUTRES CHARGES		849 134	15,47	14,79	578 689
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT		5 488 503	100	100	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS		55 964			
III- CHARGES FINANCIÈRES SUR SCPI		1 000			
III- EXCÉDENT DE L'EXERCICE		1 953 096			
VI- TOTAL GENERAL		7 498 564			5 218 058
V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					25 000
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					1 250
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public					5 241 808

Répartition des emplois de l'exercice



En 2018, le total des dépenses a atteint 5,4 millions d'euros.

Les missions sociales représentent toujours près de 67% du montant des charges. Les frais d'appel public à la générosité se maintiennent également aux alentours de 17%, et les frais de fonctionnement sont encore proches des 15%.

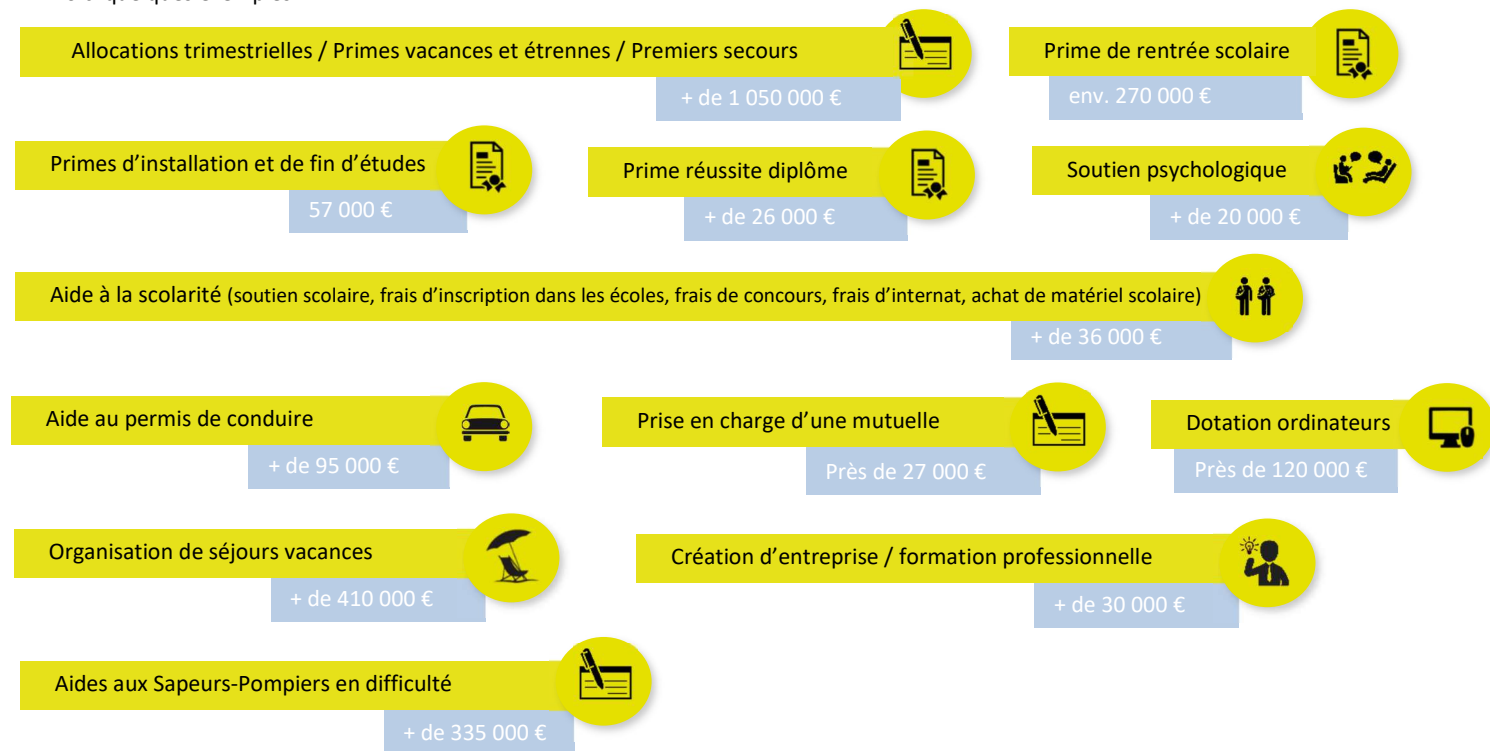
L'excédent de l'exercice 2018 est inférieur à celui de l'année dernière. Il représente près de 2 millions d'euros, soit une marge de sécurité correspondant à un peu moins d'un an de prestations.

Bilan simplifié

Actif	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Passif	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Actif immobilisé	7 363 636 €	4 941 274 €	Fonds associatifs et réserves	27 787 026 €	25 833 930 €
Placements	20 525 765 €	21 764 099 €	Provisions	671 089 €	627 775 €
Autres	1 327 563 €	735 217 €	Dettes	758 849 €	978 885 €
Total général	29 216 964 €	27 440 590 €	Total général	29 216 964 €	27 440 590 €

Des exemples d'actions réalisées en 2018

L'an dernier, il vous a été présenté les grandes lignes du Plan Stratégique. Une grande partie de ce projet a déjà été mise en application. En voici quelques exemples :



Nos bénéficiaires

- **L'orphelin** – dès sa naissance et jusqu'à la fin de ses études – **et sa famille**.
- **Le sapeur-pompier et sa famille** en situation de précarité.
- **Les enfants de sapeurs-pompiers** dont le conjoint est décédé.

Pourquoi une réserve financière ?

La réserve financière doit permettre à l'association de répondre à la totalité de ses engagements au profit de ses ayants-droit dans le cas d'une diminution importante de ses ressources.

Selon qu'il est issu du Hors-Service ou du Service Commandé, le coût moyen d'accompagnement d'un pupille est estimé pour l'année entre 700 € et plus de 3 000 € et la durée de prise en charge de 5 à 14 ans.

A partir de ces éléments, ce besoin en réserve financière a été évalué à 20,2 millions d'euros. De par nos divers placements sécurisés mais aussi par la volonté du Conseil d'Administration de gérer "en bon père de famille" l'argent destiné à nos orphelins, l'ODP dispose d'une réserve financière de 27,7 millions d'euros, ce qui lui permet aujourd'hui d'appréhender sereinement l'avenir.

Toutes les informations de ce document sont issues des rapports, moral, d'activité et financier de l'année 2018, disponibles sur le site internet de l'organisation (www.oeuvresdespupilles.fr) ou obtenus sur simple demande écrite.



Le don en Confiance

L'Œuvre des Pupilles est agréée par le Comité de la Charte du don en confiance

L'agrément repose sur 4 grands principes :

- respect du donateur ;
- transparence ;
- recherche d'efficacité ;
- probité et désintéressement.

Coordonnées

Œuvre des Pupilles Orphelins
et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France
32 rue Bréguet - 75011 PARIS

☎ 01.49.23.18.00 📠 01.49.23.18.34

✉ odp@pompiers.fr

www.oeuvresdespupilles.fr